



La notion d'intermittent du spectacle

Mercredi 24 mai 2017



Avant tout

Pour optimiser la bande passante :



- ❶ Connexion filaire préférable
- ❷ Fermer les logiciels de votre ordinateur (type skype...)
- ❸ Figurer la vidéo du présentateur si besoin

Information pour la suite :



« Replay » disponible durant 7 jours



Support téléchargeable à la fin de la présentation

Abonnez vous à la chaine Audiens
→ <https://webikeo.fr/chaine/audiens/>





PLAN

- Intermittent du spectacle → une définition multiple
- Quelques chiffres
- Rappel sur le contrat de travail utilisé
- Les définitions selon les organismes
 - Urssaf
 - Pôle emploi
 - Audiens
 - Congés Spectacles
- Protection sociale



Intermittent du spectacle

Quelle définition ?

Un métier ?

NON!

Le métier occupé peut être : artiste musicien, régisseur son, chef opérateur image, directeur de production...

Un statut ?

NON!

La personne est :

- Salarié lorsqu'elle est sous contrat
- Demandeur d'emploi dans les autres cas

Définition :

- Salarié, artiste ou technicien ;
- Embauché en CDD ;
- Pour un spectacle ou un projet audiovisuel ;
- Qui peut – sous condition – bénéficier d'un régime d'assurance chômage spécifique.



Intermittent du spectacle

Définition variable selon les organismes sociaux



Pas de définition



Annexes 8 et 10 à la convention générale de l'assurance chômage



Règlementation Arrco



Article D.7121-41 du Code du travail





Intermittent du spectacle

Chiffres 2015 (chiffres arrondis)

Nombre de personnes embauchés au moins une fois dans l'année en qualité d'artiste ou de technicien du spectacle en CDDU

280 000

Nombre d'artistes et de techniciens indemnisés chaque année par Pôle emploi au titre des annexes 8 et 10

100 000

- C'est la fonction occupée qui détermine la manière d'être rémunéré.
- « Etre intermittent » signifie pour beaucoup avoir ouvert des droits à l'assurance chômage au titre des annexes 8 ou 10.



Artistes du spectacle

Ne pas confondre !

Artistes du spectacle



Salariés

Artistes plasticiens



Régime des artistes auteurs

Artistes auteurs



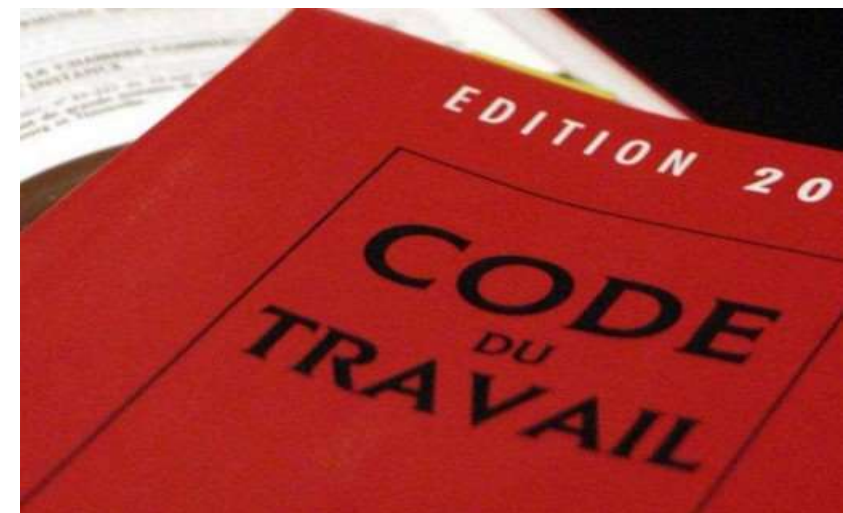


Artistes du spectacle

Présomption de salariat

Article L.7121-3

Tout contrat par lequel une personne s'assure, moyennant rémunération, le concours d'un artiste du spectacle en vue de sa production, est présumé être un contrat de travail (...).





Intermittents du spectacle

Quel contrat de travail ?

Travail au projet



CDD

Contrat à durée déterminée

CDD spécifique aux
emplois temporaires
par nature



CDDU

Contrat à durée déterminée d'usage





Intermittent du spectacle

Déduction forfaitaire spécifique

Abattement pour frais professionnels



Calcul des cotisations sur une base minorée



Moins de cotisations versées



Coût du salaire minoré



Moins de droit sociaux

Professions	Taux
artistes dramatique, cinématographiques, chorégraphiques et lyriques	25 %
Artistes musiciens, choristes, chefs d'orchestre, régisseurs de théâtre	20 %
Personnel de l'industrie cinématographique (liste spécifique)	20 %

Rappel : l'abattement nécessite l'autorisation du salarié !



Revoir notre web conférence sur l'abattement :
<https://webikeo.fr/webinar/l-abattement-pour-frais-professionnels-1/share>



Intermittent du spectacle

Quelle protection sociale ?

Ex : Un artiste dramatique ; 1 cachet en mai 2017 ; Abattement refusé ; Entreprise < 10 salariés



- Retraite complémentaire
- Prévoyance
- Congés Spectacles



intitulé	base de calcul	taux	part salariale	taux	part patronale
Cachet	1				
BRUT	400				
Abattement	0%				
BRUT abattu	400				
URSSAF					
CSG (déductible fiscalement)	393,76	5,1	20,08		
assurance maladie, maternité	400,00	0,53	2,10	9,02	36,08
assurance vieillesse	400,00	0,28	1,12	1,33	5,32
allocations familiales	400,00			2,42	9,66
complément allocations familiales	400,00			1,26	5,04
contribution au dialogue social	400,00			0,016	0,06
pénibilité	400,00			0,01	0,04
assurance vieillesse TA	288,00	4,83	13,91	5,99	17,25
aide au logement TA	321,12			0,07	0,22
accident du travail	400,00			1,26	5,04
contribution solidarité autonomie	400,00			0,30	1,20
Pôle emploi spectacle					
AC	400,00	4,8	19,20	9	36,00
Majoration AC	400,00			0,5	2,00
FNGS	400,00			0,20	0,80
Audiens					
retraite complémentaire TA	400,00	4,37	17,48	4,38	17,52
prévoyance intermittent	180,00			0,22	0,40
santé intermittent	180,00			0,20	0,36
AGFF	400,00	0,8	3,20	1,2	4,80
Congés Spectacles	400,00			14,7	58,80
CMB	400,00			0,32	1,28
AFDAS	400,00			2,1	8,40
Totaux			77,09		210,28
Net imposable			322,91		
CSG et CRDS (non déductible fiscalement)	393,76	2,9	11,42		
Net à payer			311,49		



Intermittent du spectacle

Sécurité sociale

Bulletin de paie



Cotisations versées à l'URSSAF
(Union pour le recouvrement de la Sécurité sociale et les allocations familiales)



Remboursements
dépenses de santé,
consultation et
hospitalisation



Acquisition de
trimestres pour la
retraite de base



Droits pour les
allocations
familiales

Accident du travail
maladie professionnelles



Couverture en cas
d'accident du travail
ou de maladie
professionnelle



Intermittent du spectacle

Assurance chômage

Artistes et techniciens
intermittents du spectacle



Régime d'assurance
chômage spécifique



pôle emploi

Pourquoi ?

- Emplois précaires
- Multi employeurs
- Part importante de travail «invisible »

Comment ?

- Annexes à la convention générale de l'Unedic
 - Annexe 8
 - Annexe 10



Intermittent du spectacle

Retraite complémentaire

Bulletin de salaire



Cotisations Retraite complémentaire :

- Non cadre : régime Arrco
- Cadres : régime Arrco et Agirc

Cotisations



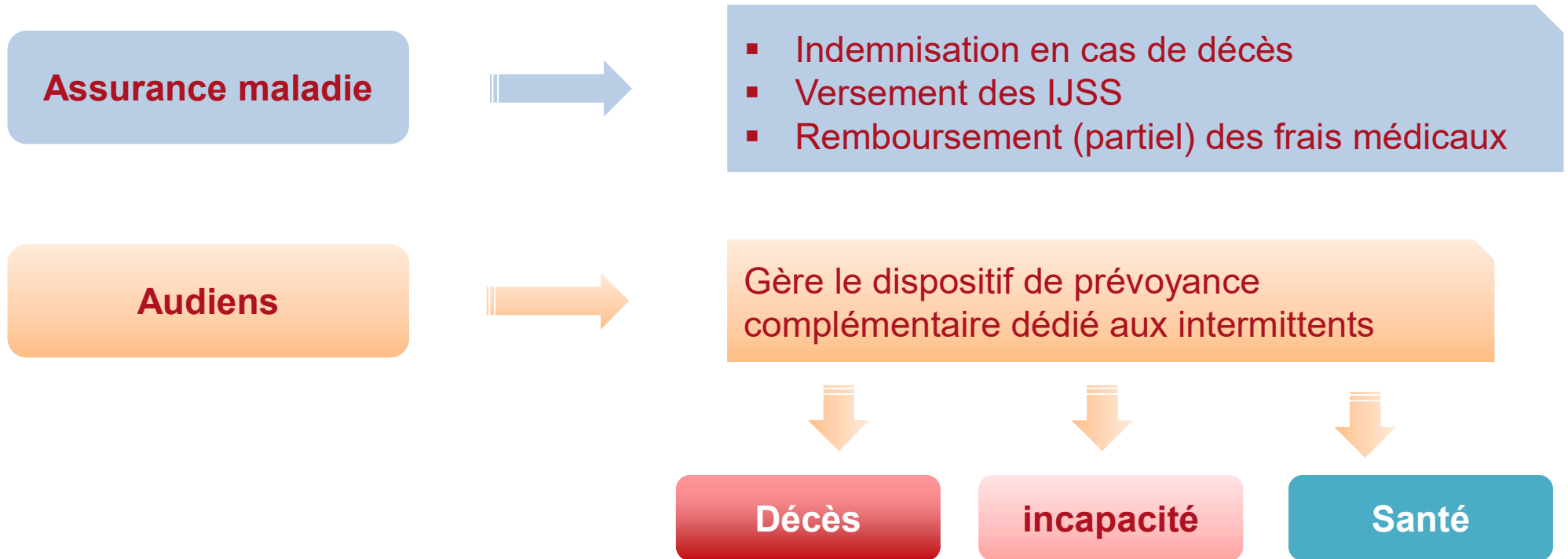
Acquisition de points Arrco (& Agirc si fonction cadre)

Lors de la liquidation de la retraite :
Nombre de points x valeur du point = Montant de la pension



Intermittent du spectacle

Prévoyance et santé



Avril 2007	Janvier 2009	Juin 2015	Octobre 2016
<ul style="list-style-type: none">Garanties décès & invalidité permanente	<ul style="list-style-type: none">Garantie santéFonds collectif du spectacle pour la santé	<ul style="list-style-type: none">Garanties incapacité	<ul style="list-style-type: none">Indemnités journalières maternité



Intermittent du spectacle

Congés payés

Artistes et techniciens
intermittents du spectacle



Salariés



Droit à congés payés

Droits à congés gérés par une
caisse de congé payés




les congés spectacles

4 étapes

- Calcul de la cotisation sur le bulletin
- Versement de la cotisation et remise d'un certificat d'emploi au salarié
- Demande de congés
- Versement de l'indemnité de congé payé



Intermittent du spectacle

Formation professionnelle

Artistes et techniciens
intermittents du spectacle



Salariés



Droits à formation continue

Dispositifs de financement

- Plan de formation
- Périodes de professionnalisation
- Compte personnel de formation (CPF)
- Congé Individuel de formation (CIF)

Afdas.

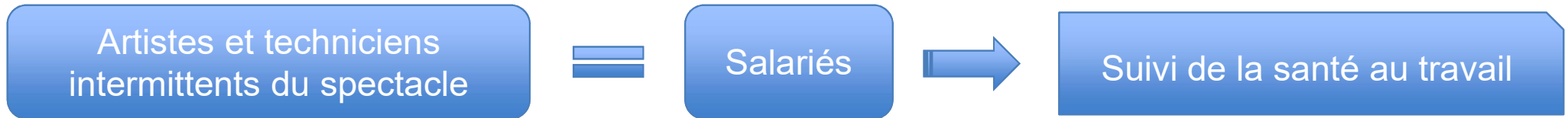
AFDAS | EMPLOYEURS | SALARIÉS | INTERMITTENTS





Intermittent du spectacle

Santé au travail



Objectifs

- S'assurer que l'exercice du métier ne porte pas atteinte à la santé
- Informer sur les risques professionnels

Tous les 2 ans sauf cas particulier

Intermittents réguliers		Nouveaux intermittents ou occasionnels
Ile de France	Autres régions	→ L'employeur demande au CMB un rdv ou un bon de prise en charge
Envoi automatique en fonction de la date de la dernière visite		
Convocation	Bon de prise en charge	
→ Prise de rdv (cmb-santé.fr ou téléphone)	→ Prise de rdv dans un SIST partenaire	
Visite au CMB	Visite en région	Visite au CMB ou en région



Prochaine

Web conférence
 **AUDIENS**

■ Mardi 27 juin 2017

⌚ 10h00 à 10h30

➔ Les conventions collectives dans le spectacle et l'audiovisuel

@ <https://webikeo.fr/webinar/les-conventions-collectives-dans-le-spectacle/share>



YouTube

Informations employeur
01 73 17 39 32